

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU BASSIN D'AUBENAS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
SEANCE DU 17 DECEMBRE 2019

L'an deux mille dix-neuf et le 17 décembre, le Conseil Communautaire s'est réuni au nombre prescrit par ses statuts, dans la salle des Mariages de UCEL, en session ordinaire, sous la présidence de M Louis BUFFET, Président de la communauté de communes du Bassin d'Aubenas

La séance est ouverte à 20H05 en présence de :

**PRESENTS :** Messieurs A. CHIRAUSSSEL (proc de G.DOZ), M. BOUSCHON (proc de ALLAMEL), S. CIVIER (proc de F NOGIER), P. GAILLARD (proc de C. FAURE), G. JALADE (proc de A. BASTIDE), A. LOYET (proc de J. DURIEU), B. PERRUSSET (proc de P. ROUX), P. MAISONNEUVE, R THIOLLIERE, L. BUFFET (proc de JC. COURT), JY. PONTHER, G. SAUCLES, R. MOULIN, J. DAURY (proc de JP LARDY), D. BERL, J. SOUBEYRAND, B. MEISS (proc de A. LACOSTE), R. ROURESSOL, J. LEBELLEGO P. ABEILLON, D. RECCHIA, J. SEBASTIEN, S. REYNIER, P. LAVIALLE, M. CEYSSON, J-C FLORY, R. LACROTTE et M. TOURVIELHE (proc de C. GARCIA).

Mesdames MC SAUSSAC, MN. DURAND (proc de F DUMAS), C. SUCHET, C. PASTRE, MF. MARTIN, D. FORBIN, N. BARACAND et F. VOLLE.

Nombre de conseillers

En exercice : 55

Présents : 36

Procurations : 12

Votants : 48

Absents : 7

Date de convocation : 11/12/2019

Secrétaire de séance : Monsieur S. CIVIER

Absents : Messieurs B. DE FOMMERVAULT, F. JOUFFRE, G. FANGIER, M. CHAZE, J. SARTRE, P. MANENT et Madame M. DUBOIS

En présence des suppléants non votants : P. DUPONT.

**Objet :** Modification du plan de financement de la demande de subvention FEADER au titre du programme LEADER Ardèche<sup>3</sup> pour une animation dédiée aux actions agricoles et sylvicoles

Le Président rappelle la délibération n° DEL28052019-01 du 28 mai 2019 par laquelle le conseil communautaire avait approuvé le projet de mise en place d'une animation dédiée aux actions agricoles et sylvicoles sur le territoire de la communauté de communes du Val-de-Ligne et de la CCBA pour deux années test via le recrutement d'un agent en contrat à durée déterminée et validé le plan de financement prévisionnel associé avec la demande de subvention du FEADER au titre du programme Leader Ardèche<sup>3</sup>. Le président précise qu'une procédure de recrutement a bien été suivie et que l'agent prendra son poste le 6 janvier 2020.

Le Comité de Programmation européen LEADER Ardèche<sup>3</sup> a validé le 4 juillet dernier des modifications à la convention Leader Ardèche<sup>3</sup> avec entre autres, des changements sur certaines fiches actions du programme dont le passage du taux d'aide publique de 80% à 100%. Aussi, il est possible de revoir le plan de financement prévisionnel en lien avec cette action compte tenu de cette réaffectation de crédits.

Le plan de financement prévisionnel initial du projet était le suivant :

Dépenses		Recettes	
1 poste d'animation sur 2 ans et frais liés	90 000€	FEADER au titre LEADER Ardèche <sup>3</sup>	57 600€
		CC Val de Ligne	6 480€
		Autofinancement CCBA	25 920€
Total	90 000€	Total	90 000€

Accusé de réception en préfecture  
007-200073245-20191217-DEL17122019-10-DE  
Date de télétransmission : 19/12/2019  
Date de réception préfecture : 19/12/2019

Après modification, le plan de financement attaché au projet serait alors :

Dépenses		Recettes	
1 poste d'animation sur 2 ans et frais liés	91 067,91 €	FEADER au titre LEADER <i>Ardèche</i> <sup>3</sup>	72 854,33 €
		CC Val de Ligne	3 642,72 €
		Autofinancement CCBA	14 570,87 €
Total	91 067,91 €	Total	91 067,91 €

Cette modification appelle à revoir les différentes pièces du dossier de demande de subvention FEADER / Leader *Ardèche*<sup>3</sup> au titre de la fiche action n°2 « Valoriser et préserver les ressources agricoles et forestières » ainsi que le projet de convention de partenariat avec la communauté de communes du Val-de-Ligne.

Le Président précise que l'inscription budgétaire liée à ce projet devra tenir compte des délais de versement importants des subventions Leader.

**Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité décide**

- D'approuver le projet de mise en place d'une animation dédiée aux actions agricoles et sylvicoles sur le territoire de la communauté de communes du Val-de-Ligne et de la CCBA pour deux années test via la conclusion d'un contrat à durée déterminée ;
- D'autoriser le Président à signer la convention de partenariat à intervenir avec la Communauté de communes du Val de Ligne ;
- D'approuver le nouveau plan de financement attaché à cette action ;
- De décider de prendre en charge une part d'autofinancement plus importante en cas d'évolution du plan de financement ;
- D'autoriser le Président à solliciter auprès du GAL *Ardèche*<sup>3</sup> une subvention FEADER au titre du programme LEADER *Ardèche*<sup>3</sup> ainsi que toute autre source de financement ;
- D'autoriser le Président à signer toute pièce nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Pour extrait certifié conforme  
Fait à UCEL, le 18 décembre 2019  
Le Président, Louis BUFFET

